



Conseil économique et social

Provisoire
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 juillet 2010, à 10 heures

Président : M. Errázuriz (Vice-Président) (Chili)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-44975X (F)



Merci de recycler

En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Errázuriz (Chili), Vice-Président, préside la séance.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (A/65/82-E/2010/88)

1. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux affaires humanitaires, dit que la fourniture d'aide humanitaire est une tâche de plus en plus compliquée. Alors que les acteurs humanitaires cherchent à dispenser une aide souvent vitale à des populations affectées par des urgences complexes et par des catastrophes naturelles, l'effet conjugué des grands problèmes mondiaux tels que le changement climatique, l'extrême pauvreté ou la crise alimentaire, économique et financière, engendre de nouveaux besoins humanitaires dans des situations inhabituelles. Le niveau général de risque et le nombre d'attaques délibérées contre les organismes d'aide, leur personnel, leur matériel et leurs installations ont considérablement augmenté.

2. Le débat consacré aux affaires humanitaires, dont le thème est « Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire », est l'occasion pour les États Membres et la communauté humanitaire internationale d'examiner comment répondre au mieux aux crises traditionnelles ou nouvelles et de réaffirmer leur volonté de préserver, dans la fourniture de l'aide humanitaire, les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Les États Membres, qui ont de leur côté la responsabilité souveraine du bien-être de leurs ressortissants, devraient, quand ils se trouvent aux prises avec des urgences humanitaires complexes dépassant les frontières nationales, être à la fois prêts à fournir et à recevoir une aide humanitaire.

3. **M. Holmes** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/65/82-E/2010/88), dit que comme on l'a prévu les années précédentes, la demande d'aide humanitaire a augmenté sous l'effet d'une vulnérabilité chronique, de plus en plus aigüe, causée par les tendances mondiales telles que le changement climatique, la crise alimentaire, l'accroissement rapide de la population, ce qui a de profondes conséquences pour l'action humanitaire et le

travail de développement. Les besoins humanitaires ont continué à augmenter en 2010 en raison de conflits armés, de catastrophes naturelles et de problèmes structurels mondiaux; cela s'est reflété d'abord dans des appels globaux initiaux atteignant un niveau record de 7,1 milliards de dollars en 2010, chiffre qui, en milieu d'année atteignait 9,5 milliards de dollars.

4. Les catastrophes naturelles expliquent en particulier une augmentation des besoins humanitaires en 2009 et 2010; pendant le premier semestre de 2010, il y a eu de très graves séismes non seulement en Haïti mais également au Chili et en Chine. Les gouvernements chilien et chinois ont répondu rapidement à la catastrophe naturelle frappant leur pays en déployant des équipes de secours et d'examen, des moyens d'hébergement temporaire, des aliments, des médicaments et de l'eau dans les zones touchées, avec une certaine aide de la communauté internationale, mais le séisme survenu en Haïti a nécessité l'une des opérations internationales de secours les plus vastes et les plus complexes de ces dernières années. Six mois plus tard, la situation demeure pleinement une situation d'urgence.

5. Les catastrophes à déclenchement plus lent, dues à des événements météorologiques imprévisibles et sans précédent dans de nombreuses régions du monde, ont aussi une incidence humanitaire très appréciable. Durant l'année écoulée, par exemple, des appels ont été lancés en faveur des populations au Guatemala, au Kenya et au Niger touchées par la sécheresse chronique qui les rend vulnérables, tandis qu'une série de cyclones a entraîné en Asie de très graves inondations. Dans la corne de l'Afrique, près de 23 millions de personnes ont été gravement touchées par la sécheresse, qui dans certaines régions dure depuis six ans. En Afrique, le Sahel traverse la crise alimentaire et nutritionnelle la plus grave depuis plusieurs décennies, et les taux de malnutrition dépassent nettement les seuils d'urgence, en raison des effets cumulés des tendances mondiales, du manque de réserves, de l'épuisement des mécanismes de survie et d'une population qui augmente rapidement. Dans beaucoup de pays, la crise financière et économique mondiale, l'extrême pauvreté, la rareté des ressources, l'accroissement de la population, l'urbanisation rapide et l'instabilité des cours de l'énergie menacent de créer une situation chronique de vulnérabilité à une échelle qu'il est difficile d'imaginer.

6. Cependant l'essentiel des besoins humanitaires continue à résulter de catastrophes causées par l'homme. Des conflits prolongés dans des pays comme l'Afghanistan, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan paraissent interminables, alors que la réduction de certaines missions de maintien de la paix suscitera de nouvelles difficultés pour les populations concernées ainsi que pour les opérations humanitaires. De nouveaux conflits internes sont apparus au Pakistan et au Yémen, par exemple, et cela a un grave impact sur les civils. Le nombre de personnes déplacées dans leur pays du fait d'un conflit armé est estimé à 27 millions, dont plus de 6 millions ont été jetés sur les routes en 2009.

7. Les besoins humanitaires sont par conséquent plus importants que jamais. Même dans certains pays où la situation s'est améliorée, comme le Zimbabwe et Sri Lanka, une aide appréciable demeure nécessaire dans l'avenir immédiat. Cependant, on peut citer quelques pays, comme le Timor-Leste, le Népal, la Côte d'Ivoire et l'Ouganda, où les besoins humanitaires ont diminué de façon appréciable en dépit d'une fragilité persistante. La bonne nouvelle est que l'architecture humanitaire édifiée ces dernières années permet à la communauté humanitaire internationale de faire face à des besoins accrus; la coordination sectorielle s'est améliorée, les partenariats sont plus fermes, le financement est plus rapide et plus prévisible, et la direction des opérations sur le terrain est devenue plus efficace. La générosité des donateurs s'est amplement confirmée, ce qui signifie qu'il est habituellement possible de financer la satisfaction des besoins les plus urgents à l'aide du budget d'aide humanitaire mondiale, même si beaucoup de besoins demeurent encore non satisfaits.

8. Avec des besoins humanitaires qui augmentent si rapidement, pourtant, la panoplie habituelle d'instruments humanitaires se révèle de plus en plus insuffisante face à certaines situations, en particulier en raison des vulnérabilités persistantes causées par le changement climatique et d'autres problèmes mondiaux qui n'ont pas été signalés par un mécanisme déclencheur bien distinct. Le système humanitaire doit donc être à même de repérer des besoins humanitaires imminents et trouver des moyens d'éviter les crises, au lieu de se borner à réagir après coup, après une catastrophe. Cela signifie que le système humanitaire doit aider à réduire la vulnérabilité et à renforcer la

résistance d'un pays par une amélioration de la prévention, la réduction du risque et une planification préalable, ainsi qu'en améliorant les modalités de suivi et de repérage des facteurs de vulnérabilité et des besoins humanitaires aigus. Il faut également renforcer les partenariats avec les gouvernements, les institutions de développement, la société civile et les autres acteurs pour organiser un transfert de connaissances et procéder à une analyse rapide des implications potentielles, en mettant nettement l'accent sur une évaluation commune des besoins. Cela faciliterait l'adaptation aux situations où les stratégies d'entrée et de sortie sont plus difficiles à définir et aiderait à mieux comprendre les seuils critiques mondiaux et régionaux, ce qui en fin de compte devrait faciliter des réponses plus efficaces et plus rapides à des situations de vulnérabilité accrue.

9. Des attaques brutales et de plus en plus fréquentes contre les travailleurs humanitaires réduisent leur capacité d'atteindre les populations sinistrées; à cet égard 2009 a été l'année la plus meurtrière pour ce personnel. Le nombre de tueries délibérées, d'enlèvements et d'attaques est particulièrement préoccupant dans des pays comme la Somalie, l'Afghanistan et le Pakistan, tandis qu'au Tchad, en République démocratique du Congo et au Soudan la situation devient de plus en plus dangereuse. Il est impératif d'ouvrir un débat franc et constructif sur cette question, étant donné que les travailleurs humanitaires dans les environnements très dangereux ont droit à la compréhension et au soutien des États Membres.

10. Au niveau mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé une étude des opérations dans les environnements dangereux, afin de dégager les enseignements de l'expérience récente et de codifier les pratiques optimales, et, sur le terrain, il travaille avec d'autres acteurs pour bien faire passer le message de la complète neutralité et de l'indépendance totale de l'aide humanitaire, qui répond uniquement aux besoins existants sur le terrain et ne reflète aucunement un quelconque agenda politique ou sécuritaire plus vaste des pays de l'Occident ou du Nord, mais, au contraire, des valeurs universelles. Pour améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations humanitaires et avoir accès à ceux qui en ont le plus besoin, il importe d'être prêt à parler avec les groupes armés, pour négocier l'accès, ce qui ne signifie pas une négociation politique, et ne confère certainement pas

une respectabilité ou une légitimité quelconques à ces groupes. De robustes mesures de protection physique, par exemple des escortes armées, peuvent être nécessaires dans les situations particulièrement difficiles, mais il reste qu'une meilleure acceptation des acteurs humanitaires serait une forme plus durable de protection.

11. Dans beaucoup de situations, l'accès humanitaire est étroitement limité par des retards ou des obstacles bureaucratiques. Les travailleurs humanitaires et en fin de compte les bénéficiaires de l'aide humanitaire sont dépendants des autorités des pays concernés, dont la coopération doit faciliter et accélérer l'aide humanitaire. Les parties en conflit sont obligées par le droit humanitaire international ou bien de pourvoir aux besoins des populations affectées se trouvant sous leur contrôle, ou bien de donner au personnel humanitaire un accès intégral, opportun et sans obstacles aux populations sinistrées. Les États Membres doivent donc chercher activement à contrecarrer la propagande qui vise à accréditer l'idée que les étrangers et les organisations étrangères obéissent à des arrière-pensées politiques.

12. Malgré l'échelle des difficultés, les efforts que fait la communauté humanitaire internationale pour assurer une capacité d'intervention humanitaire coordonnée, prévisible et responsable a donné de bons résultats, comme le montrent les récentes opérations menées après le séisme en Haïti. L'opération humanitaire demeure très difficile, mais en dernière analyse ce qui a été bien fait l'emporte de beaucoup sur ce qui a été mal fait. En particulier, le principe de la responsabilité sectorielle s'est révélé utile; en l'absence de celui-ci, il aurait été beaucoup plus difficile d'apporter des secours dans des domaines essentiels comme la santé publique, le logement et l'adduction d'eau. En même temps, une capacité de gestion sectorielle et une meilleure coordination des groupes sectoriels auraient aidé à introduire une plus grande cohérence entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel de l'opération de secours. En outre, une meilleure compréhension de l'environnement socioéconomique et une communication et une collaboration meilleures avec les acteurs locaux auraient permis de mieux cibler les secours. Enfin, il faut trouver des moyens plus efficaces de faire intervenir les grands acteurs bilatéraux, le personnel militaire et le secteur privé dans les mécanismes de coordination humanitaire.

13. Les appels groupés et les appels éclair bénéficient d'une meilleure cohérence et d'une plus grande priorité afin d'acheminer les fonds disponibles autant que possible par le système multilatéral, ce qui est le meilleur moyen d'assurer que les donations sont utilisées au mieux. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et les fonds réunis localement, d'une grande importance pour une intervention rapide et souple, ont également reçu un solide appui de la communauté internationale. On continue de s'efforcer à améliorer l'efficacité et l'intégrité de tous les mécanismes de financement. Dans l'année qui vient, on s'attachera particulièrement à réunir des activités liées mais souvent distinctes d'évaluation des besoins, de planification commune, de répartition des ressources et de suivi et d'évaluation de l'effet obtenu. La communauté humanitaire s'oriente vers de meilleures évaluations communes, coordonnées et harmonisées, en particulier aux premières phases d'une crise, et le but est de mettre au point un instrument d'évaluation commun susceptible d'être facilement adapté à l'utilisation sur le terrain dans les situations d'urgence. Un tel instrument aiderait à établir un ordre de priorité dans la planification au sens large des appels groupés et des appels éclair, et d'orienter le financement géré par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et les fonds mis en commun au niveau des pays.

14. **M. Al-Shami** (Observateur du Yémen), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour résoudre les problèmes humanitaires de plus en plus graves résultant de situations d'urgence complexes et de catastrophes naturelles, compliqués encore par la crise économique et financière mondiale, l'insécurité alimentaire, les crises énergétiques et le changement climatique. Le Groupe réaffirme son attachement aux principes directeurs de la fourniture de l'aide humanitaire consignés à l'annexe de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et il souligne le rôle primordial de l'État concerné dans le lancement, l'organisation, la coordination et l'acheminement de cette aide. Le Groupe apprécie certes le rôle des Nations Unies dans la coordination de l'aide humanitaire, mais l'efficacité de cette coordination doit être améliorée. La communauté internationale doit également aider les pays en développement à se doter d'une capacité humanitaire et les États Membres doivent s'efforcer d'assurer une aide humanitaire ou civile dans les territoires occupés,

conformément à leurs obligations en vertu du droit humanitaire international, en particulier de la Quatrième Convention de Genève.

15. Il faut renforcer les mécanismes de financement de l'aide humanitaire pour garantir que le financement est adéquat, opportun et prévisible dans les situations d'urgence complexes et après des catastrophes naturelles. Le Groupe espère l'adoption par consensus d'un projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies.

16. **M. Grauls** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats – la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie –, des pays du processus de stabilisation et d'association – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie – et en outre de l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit que l'Union européenne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/65/82-E/2010/88) et réaffirme son soutien au Coordonnateur des secours en cas de catastrophe et au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires pour le travail qu'ils accomplissent.

17. L'année a été marquée par de nombreuses réalisations sur le plan de la fourniture de l'aide humanitaire. L'Union européenne est particulièrement satisfaite de l'ampleur de l'intervention humanitaire mondiale après le séisme en Haïti et des contributions reçues par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en dépit de la récession économique mondiale. L'Union européenne se réjouit aussi de la nomination du représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle pendant les conflits et des progrès accomplis dans la réforme de l'aide humanitaire. Cependant, malgré ces évolutions positives, il reste dans plusieurs domaines de grandes difficultés. Par exemple, l'accès aux bénéficiaires de l'aide est de plus en plus difficile dans un nombre grandissant de pays; l'insécurité s'accroît aussi bien pour les bénéficiaires que pour les travailleurs humanitaires, et il faut faire davantage dans le domaine de la réduction du risque de catastrophe. Les enseignements dégagés après le séisme en Haïti montrent qu'il demeure difficile de relier l'aide humanitaire à court terme et les activités de coopération pour le développement à long terme.

18. Pour répondre aux situations humanitaires complexes, le système humanitaire doit être flexible, efficace, prévisible et bien coordonné. À cet égard, le rôle accru des coordonnateurs de l'aide humanitaire, l'utilisation de fonds mis en commun et de partenariats, ainsi que l'application du principe de la responsabilité sectorielle se sont révélés des moyens synergiques d'améliorer l'efficacité. Une évaluation récente montre que le principe de la responsabilité sectorielle est précieux à plusieurs égards, mais cette démarche risque de ne pas être pleinement efficace en l'absence de nouvelles améliorations. Tous les acteurs humanitaires doivent appliquer les recommandations de cette évaluation; en particulier, les groupes sectoriels doivent établir des liens plus étroits avec les acteurs nationaux, les autres mécanismes de coordination et les projets de développement à long terme pour améliorer la rapidité d'exécution, l'état de préparation et les liens avec le développement, de façon à améliorer ainsi la viabilité à terme des opérations de secours humanitaire. Il faut de même faire plus largement usage des capacités locales, en particulier s'agissant des groupes sectoriels, pour assurer leur bonne coordination et leur pertinence opérationnelle en fonction des circonstances locales.

19. L'Union européenne soutient les efforts réguliers faits pour établir un cadre commun d'évaluation des besoins, car c'est le moyen d'optimiser la répartition des ressources. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a à cet égard un rôle essentiel à jouer, mais l'Union européenne encourage vivement tous les acteurs humanitaires, en particulier les fonds et les programmes, à coopérer à cette tâche.

20. L'ONU devrait renforcer encore sa capacité de recruter et déployer du personnel expérimenté et compétent de façon rapide et souple et d'acheter le matériel des secours d'urgence au meilleur prix et rapidement afin de faciliter la coordination de l'aide humanitaire internationale. L'Union européenne se réjouit des résultats obtenus par les fonds humanitaires communs mis en place au niveau des pays et par les fonds d'intervention aux situations d'urgence, ainsi que par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, et elle soutient ce qui est fait pour développer encore le processus d'appels groupés en tant qu'instrument de planification stratégique et de collecte de fonds.

21. Très préoccupée par la poursuite de conflits anciens, par l'apparition de nouvelles situations

d'urgence complexes et par le fait qu'il y a toujours des millions de personnes déplacées, l'Union européenne engage instamment tous les États et autres parties à faciliter le passage rapide, sans obstacles, du personnel humanitaire et des secours jusqu'aux populations sinistrées, conformément au droit international humanitaire. Comme les missions de maintien de la paix jouent souvent un rôle important dans l'acheminement effectif de l'aide humanitaire, la réduction progressive de ces missions doit être analysée en fonction de son effet sur les opérations humanitaires.

22. L'Union européenne s'inquiète de l'augmentation continue du nombre des personnes déplacées dans leur propre pays, souvent privées de protection internationale. Elle se réjouit donc de l'adoption de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et engage instamment les États Membres de l'Union africaine à la ratifier. Tous les États doivent apporter des solutions durables au problème des personnes déplacées, conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement interne.

23. L'Union européenne condamne fermement les attaques délibérées contre les organismes d'aide et leur personnel, et réitère son appel urgent, adressé aux gouvernements, pour qu'ils assurent la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire travaillant sur leur territoire. L'ONU et ses partenaires doivent poursuivre les initiatives visant à promouvoir un soutien à l'action humanitaire et l'acceptation des acteurs humanitaires.

24. Étant donné la fréquence plus grande et l'intensité plus grave des catastrophes naturelles, ces dernières années, il faut renforcer dans les pays vulnérables la planification préalable et l'action préventive, ainsi que la capacité d'intervenir dans le cas de catastrophes naturelles. La réduction du risque de catastrophe et une résistance accrue sont également des conditions de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le plan d'action appliquant le consensus européen sur l'aide humanitaire et la stratégie de l'Union européenne pour soutenir l'action de réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement témoignent de l'intérêt porté par l'Union européenne à cette question. Le système humanitaire international doit également être prêt à intervenir de manière efficace et rapide devant la vulnérabilité grandissante résultant de problèmes mondiaux tels que la pauvreté

chronique, la dégradation de l'environnement, la forte augmentation de la population, le changement climatique et les tendances mondiales de la production alimentaire, notamment en élaborant des indicateurs précis et en concevant des mécanismes de déclenchement efficaces; cet objectif va au-delà de la portée de l'aide humanitaire et suppose un solide partenariat entre les spécialistes du développement et les acteurs humanitaires. L'ensemble du système des Nations Unies doit continuer à améliorer sa capacité transsectorielle d'analyser les tendances mondiales et leur effet sur la vulnérabilité.

25. **M. McNee** (Canada), parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que l'ampleur des problèmes que le système humanitaire a été appelé à résoudre au cours des 12 derniers mois montre assez la nécessité d'un système humanitaire énergique, bien coordonné et souple. La sûreté et la sécurité des acteurs humanitaires, indispensables pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire aux sinistrés, demeurent fragiles dans beaucoup de situations. Les trois délégations sont donc amenées à soutenir les efforts du Département de la sûreté et de la sécurité pour appliquer de nouveaux mécanismes de sécurité afin de recenser, analyser et cartographier les risques et les menaces avec plus de souplesse. Le travail que continuent à mener les organismes des Nations Unies pour évaluer et améliorer les mesures de sécurité qu'ils appliquent doit être encouragé; les trois délégations soutiennent aussi l'initiative « Sauver des vies ensemble », lancée par les Nations Unies en partenariat avec la communauté des ONG.

26. Pour améliorer la sécurité, une vraie mobilisation est indispensable. Dans une crise, une stratégie précise de communication dirigée par le Coordonnateur des secours en cas de catastrophe est la condition à remplir pour expliquer les stratégies et les méthodes des secours aux populations concernées, afin d'éviter le risque de confusion et même d'aliénation parmi les parties prenantes. Les États Membres doivent promouvoir le système humanitaire, travailler à l'intérieur de celui-ci et renforcer le cadre humanitaire existant, tout en informant l'opinion nationale des moyens les plus indiqués d'aider les populations concernées.

27. Les trois délégations sont favorables à l'élaboration par la communauté humanitaire d'une stratégie plus précise pour répondre aux situations de vulnérabilité chronique ou aiguë. Il faut en effet passer

d'une intervention dictée par les événements à une intervention axée sur les besoins et, pour cela, il faut redoubler d'efforts dans la réduction des risques, la planification préalable, le renforcement des moyens administratifs et un meilleur partenariat avec tout un ensemble d'acteurs, notamment les spécialistes du développement. Le partage de l'information et la mise au point d'instruments communs et d'indicateurs convenus pour l'évaluation des besoins sont essentiels si l'on veut assurer une répartition des ressources plus efficace et plus équitable. Il faut également de bons systèmes de suivi.

28. Il est essentiel de disposer sur place d'une équipe dirigeante forte, si bien que les efforts louables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour repérer, recruter et former des individus compétents pour servir en cette capacité doivent se poursuivre. Les coordonnateurs humanitaires et les coordonnateurs résidents ne doivent pas remplir un trop grand nombre de fonctions et doivent être aidés par des bureaux ayant des effectifs suffisants, à tous les niveaux. La coordination est essentielle mais pose également de sérieux problèmes, en particulier la coordination des groupes sectoriels. Ceux-ci doivent pouvoir se mettre en place rapidement, établir un ordre de priorité dans l'utilisation des ressources, faire connaître leurs méthodes, leurs responsabilités et leur mission, et déterminer la division du travail entre les organisations. Ils doivent également pouvoir fonctionner en coordination avec les autres groupes sectoriels, les structures nationales de coordination et les ONG.

29. Malgré les difficultés propres aux crises à déclenchement soudain, durant lesquelles les chefs de file désignés des groupes sectoriels n'ont pas nécessairement déjà établi une présence sur le terrain, les organes doivent s'assurer que, quand ces personnes sont déployées en cette qualité, on attend d'elles un travail précis et des critères précis de participation. Les États Membres ne devraient pas faciliter une compartimentation du système en agissant au coup par coup, mais devraient au contraire renforcer les mécanismes existants de coordination, ce qui signifie qu'ils doivent travailler conformément au principe du donateur humanitaire de bonne foi.

30. L'esprit d'apprentissage et d'évaluation qui s'est mis en place dans les organismes humanitaires ces dernières années doit devenir la pratique courante dans un environnement qui évolue rapidement. Il faut

encourager les organismes humanitaires à démontrer clairement l'effet de leur travail. À ce sujet, les trois délégations se réjouissent de l'évaluation de la phase deux de l'application du principe de la responsabilité sectorielle et engagé à réfléchir et à agir sur la base des recommandations définies. Elles espèrent prendre connaissance des résultats de l'évaluation interinstitutions en temps réel en Haïti et des évaluations quinquennales réalisées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

31. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) dit que le rapport du Secrétaire général (A/65/82-E/2010/88) offre une bonne base pour un débat sur le programme d'action humanitaire. Étant donné l'effet des multiples crises actuelles et des problèmes du long terme comme les migrations, l'urbanisation rapide, l'accroissement de la population, le changement climatique, le terrorisme et la rareté des ressources, l'aide humanitaire doit être considérée comme une réponse permanente à des besoins humanitaires chroniques. Étant donné les problèmes mondiaux, l'attachement de la communauté internationale à des principes directeurs pour la fourniture de l'aide humanitaire consignée dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale revêt une importance particulière.

32. Il est essentiel que le personnel humanitaire puisse avoir accès aux populations touchées. Pour assurer sa sécurité, les organisations humanitaires doivent s'abstenir de toute activité qui risquerait d'être mal interprétée par la population locale et se livrer à un plaidoyer actif sur la nature humanitaire de leur travail. Les agents humanitaires doivent également coopérer de façon constructive avec les gouvernements bénéficiaires, qui restent les principaux acteurs chargés de la fourniture, l'organisation et la coordination de l'aide humanitaire aux populations sinistrées.

33. Sa délégation a participé à une nouvelle amélioration des mécanismes communs d'évaluation des besoins et de mobilisation des ressources financières pour les activités humanitaires des Nations Unies. Le processus d'appels groupés doit continuer à inspirer la mobilisation des contributions volontaires. Le Secrétariat doit continuer à suivre l'efficacité du principe de la responsabilité sectorielle et éviter le modèle « taille unique », car les besoins humanitaires varient d'une situation d'urgence à une autre.

34. Si les ressources militaires sont un facteur important dans l'action humanitaire de l'Organisation,

l'utilisation de contingents militaires ne doit se faire qu'en dernier ressort et ne doit pas compromettre le principe d'indépendance; les acteurs civils doivent rester responsables de la coordination générale. À ce sujet, la capacité de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui travaille dans une situation financière difficile, doit être renforcée pour continuer à bien fonctionner.

35. **M. Sial** (Pakistan) dit que les catastrophes naturelles aggravées par le changement climatique touchent plus de gens dans le monde que les urgences humanitaires suscitées par les conflits, et que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire par suite d'une catastrophe naturelle va sans doute continuer à augmenter. En outre, les problèmes humanitaires qui se posent dans le monde sont compliqués par les actuelles crises financière, énergétique et alimentaire, comme le Secrétaire général le note dans son rapport. Cependant, le repérage de ces problèmes semble être le résultat de l'intérêt porté à l'idée d'élargir le mandat des opérations humanitaires. S'il est important de passer des secours au relèvement à long terme, cela ne doit pas devenir le thème principal de l'aide humanitaire qui doit rester simple, efficace et responsable.

36. Une meilleure coordination assurée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires demeure une condition essentielle de la fourniture de cette aide et d'une meilleure connaissance dans le monde de la situation sur le terrain. Les secours humanitaires ne doivent pas être politisés et doivent rester attentifs aux situations locales. Pour réduire le coût des opérations d'aide humanitaire, il faudrait faire plus largement usage des ressources et du personnel locaux. Les efforts en cours, notamment s'agissant de la responsabilité financière, doivent se poursuivre pour améliorer la confiance entre les donateurs, les acteurs humanitaires internationaux et les États concernés. Dans les États les plus touchés par les urgences humanitaires, il demeure essentiel d'augmenter les capacités. Les rapports établis doivent être factuels.

37. Le Pakistan condamne les attaques croissantes contre les travailleurs humanitaires. Les États Membres doivent prendre toutes les mesures possibles pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, mais le système des Nations Unies doit également leur assurer la formation nécessaire et renforcer leurs capacités, notamment par une meilleure coordination avec les gouvernements concernés, afin

que le personnel humanitaire reste bien au fait de l'environnement où il travaille.

38. Récemment, le Pakistan a essuyé plusieurs catastrophes humanitaires, mais à cette occasion il a aussi acquis une précieuse expérience de la façon de faire face à de telles situations. Un mécanisme décentralisé de planification préalable et de gestion des effets des catastrophes s'est révélé efficace. Dans le nord-ouest du pays, avec l'aide des Nations Unies, les autorités sont parvenues à résoudre les problèmes posés par le déplacement de population. Le Pakistan demande à la communauté internationale d'aider son gouvernement à promouvoir le développement à long terme et à créer des possibilités d'activité économique dans les zones sinistrées.

39. Le Pakistan continue à accueillir plus de 2,5 millions de réfugiés afghans, ce qui grève lourdement son infrastructure socioéconomique, en particulier parce que l'aide matérielle fournie à ces réfugiés par la communauté internationale est en diminution.

40. L'aide humanitaire doit respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États, comme le prescrit la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

41. **M. Sumi** (Japon) dit que les graves catastrophes naturelles survenues récemment dans le monde ont amplement démontré que la fonction de coordination remplie par les Nations Unies doit être renforcée et que le système des Nations Unies doit se réformer. Le séisme en Haïti a montré que le principe de la responsabilité sectorielle n'a pas été aussi efficace que prévu. Il faut également améliorer la sécurité des opérations dans les États qui ne sont pas en mesure de maintenir l'ordre public sur leur territoire. Il faut une coordination efficace entre les acteurs militaires et civils et il faut organiser une transition sans heurts des secours au développement. En particulier, il est essentiel de renforcer la capacité de coordination du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, qui doit prendre l'initiative d'organiser des discussions entre les donateurs, les ONG et les autres acteurs sur l'amélioration de l'intervention en cas d'urgence.

42. L'intervention lors d'une catastrophe est très appréciable, mais la planification préalable et la réduction du risque ne sont pas moins essentielles. Les États Membres devraient appliquer le cadre d'action de

Hyogo dès que possible. Les politiques de gestion des catastrophes naturelles doivent être formulées et il faut procéder régulièrement à des exercices de prévention pour s'assurer que les mesures voulues sont bien appliquées. Le Japon a ainsi établi des « journées d'exercice anticatastrophe » pour faire prendre conscience de l'importance de la prévention. Le Japon s'efforce également d'améliorer la coopération avec la région asiatique et organisera en août 2010 une conférence internationale sur la gestion des catastrophes. En septembre 2010, il accueillera la première réunion mondiale du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

43. Il est impératif de s'assurer que le personnel humanitaire qui travaille dans des environnements dangereux n'est pas délibérément pris pour cible ou enlevé. Les États sont responsables de la sécurité sur leur territoire et du strict respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Il importe de prévenir la violence contre les civils par le fait de groupes armés non étatiques et de contrecarrer les efforts qu'ils peuvent faire pour empêcher les activités humanitaires. Il ne suffit pas d'exhorter ces groupes à respecter le droit humanitaire. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre un processus politique impliquant tous les acteurs, y compris les groupes non étatiques, en vue de parvenir à des cessez-le-feu, de conclure des accords de paix et d'établir l'ordre public.

44. Pour assurer l'accès du personnel humanitaire aux populations secourues, ces activités doivent être régies par les principes de la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Il est également nécessaire d'établir un climat de confiance à long terme dans la population locale et cette population doit donc être tenue informée des opérations humanitaires en cours dans sa région. De plus, il faut aborder les causes profondes des conflits, et notamment les problèmes des minorités et de l'accès aux ressources naturelles, à l'alimentation et à l'eau.

45. En 2010, le Japon doublera son apport financier au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qu'il faut féliciter de ce qu'il fait pour faciliter l'intervention initiale des organismes des Nations Unies dans les crises humanitaires et pour améliorer l'intervention humanitaire dans les crises où les secours ne sont pas assez financés. Le Japon félicite

également le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires pour ses activités de mobilisation et de collecte de fonds.

46. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) dit qu'en raison des multiples crises économiques, environnementales, climatiques et alimentaires, la demande d'aide humanitaire demeure forte. Le nombre grandissant d'acteurs humanitaires non étatiques et des problèmes de financement, de coordination et de sécurité rendent ces opérations de plus en plus complexes. Toutes les parties qui interviennent dans l'aide humanitaire doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et les autorités des pays bénéficiaires. Les travailleurs humanitaires doivent observer les normes les plus élevées de conduite et de discipline.

47. Les pays en développement, de longue date, n'ont que de faibles capacités d'assurer les secours humanitaires et d'assurer une réduction des risques de catastrophe et la planification préalable, ou même d'organiser un accès sans entrave aux zones sinistrées. Le système des Nations Unies devrait transférer des technologies et des connaissances spécialisées aux pays en développement pour les aider à constituer leurs capacités et à valoriser les synergies pouvant exister entre les diverses activités humanitaires internationales, régionales et nationales.

48. Comme il est de plus en plus difficile de financer les opérations humanitaires, le système des Nations Unies devrait améliorer la responsabilité comptable et la transparence, ainsi que le financement des programmes humanitaires faiblement visibles, s'efforcer d'assurer des ressources adéquates, stables et prévisibles et réduire la dépendance excessive à l'égard de quelques donateurs seulement.

49. La Chine a d'énormes besoins en matière de secours en cas de catastrophe et doit régulièrement organiser des opérations de prévention des catastrophes, de réduction des risques et de secours. Elle attache donc une grande importance à la coopération humanitaire et continuera à soutenir les Nations Unies et les autres activités internationales dans ce domaine.

50. **M. Christian** (Ghana) dit que l'aide humanitaire comprend des tâches difficiles telles que la protection des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays, l'obtention d'une aide humanitaire et le rétablissement de l'ordre public. Malgré la limitation

des ressources, et parfois face à des attaques violentes et délibérées, les organismes des Nations Unies ont joué un rôle important dans les crises humanitaires de par le monde. Parfois critiquées par la lenteur de leur réaction, les Nations Unies ont travaillé à une amélioration des capacités opérationnelles pour rendre les secours plus efficaces et plus rapides.

51. Pour améliorer la coordination, il faut soigner la planification préalable, assurer un meilleur encadrement sur le terrain, évaluer les besoins pour améliorer l'efficacité de l'aide fournie, et organiser des partenariats efficaces entre les organismes humanitaires et les autorités nationales et locales, et enfin planifier les secours à différents niveaux.

52. Comme mieux vaut prévenir que guérir, il faut renforcer les capacités d'intervention nationales et locales en cas de catastrophe naturelle par des services consultatifs, une formation, l'échange de connaissances et la création de réseaux. Les systèmes nationaux de secours humanitaires, fortement hiérarchisés, doivent être repensés et décentralisés de façon à rendre les acteurs humanitaires locaux mieux à même d'accomplir leur tâche.

53. Les opérations humanitaires doivent faire connaître leur mission, mieux analyser la dynamique des conflits, évaluer les risques relatifs à la sécurité et partager l'information sur celle-ci. Les gouvernements bénéficiaires doivent protéger les travailleurs humanitaires, notamment en consacrant plus de ressources à la sécurité.

54. **M^{me} Dunlop** (Brésil) dit que la série de catastrophes naturelles survenues en 2010 a permis de dégager plusieurs enseignements. Les crises mondiales ont aggravé la vulnérabilité des pays et réduit leur capacité d'intervenir, mais elles appellent une plus grande coopération internationale pour réduire leurs effets.

55. En Haïti, malgré l'obtention assez lente des contributions financières, la communauté internationale a bien réagi aux besoins en eau, en moyens d'assainissement, en logements et services médicaux aussitôt après le séisme. Cependant, les mécanismes actuels ont montré leurs limites et les conclusions du Comité permanent interinstitutions au sujet de l'intervention internationale à la suite de la catastrophe qui a frappé Haïti devraient servir de base à une meilleure coordination à l'avenir.

56. L'appropriation nationale de l'action humanitaire est importante pour assurer le respect du principe de non-ingérence. L'aide fournie par les différents acteurs doit être cohérente de façon que les populations secourues bénéficient au mieux de l'action entreprise. Les belligérants doivent se conformer au droit international humanitaire et garantir la sûreté et la sécurité des opérations et du personnel humanitaire.

57. Pour le Brésil, l'aide humanitaire est étroitement liée au développement durable. L'aide alimentaire qu'il a fournie allie les secours d'urgence et des mesures structurelles visant à promouvoir le développement, en particulier en stimulant l'économie par des achats locaux. L'éducation est un moyen puissant de prévention des catastrophes et de planification préalable, et le Brésil apporte son appui au programme « Écoles sûres » de la Banque mondiale. Les acteurs humanitaires doivent prendre en compte les besoins particuliers des populations vulnérables dans les situations d'urgence et mieux s'efforcer de lutter contre la violence à l'égard des femmes.

58. Convaincu que l'ONU doit jouer un rôle de direction dans les efforts humanitaires, le Brésil a augmenté sa contribution au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et a donné la priorité aux organismes des Nations Unies pour acheminer l'aide humanitaire qu'il accorde conformément aux besoins définis par l'État touché. Les capacités des opérateurs nationaux et locaux, qui sont les mieux placés pour intervenir rapidement en cas d'urgence, doivent être renforcées. Il faut poursuivre le travail relatif à la planification préalable et à la réduction des risques en cas de catastrophe. Enfin, le Brésil se félicite du renforcement des dispositions prises en Amérique latine pour distribuer une aide humanitaire.

59. **M^{me} Shaban** (Observatrice du Kenya) dit que le changement climatique, l'accroissement rapide de la population, le coût élevé des denrées alimentaires et les maladies ont rendu le Kenya vulnérable aux catastrophes. Sa dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, de l'élevage et du tourisme l'expose aux risques découlant de la fréquence et l'intensité accrues d'événements météorologiques imprévisibles. En raison de l'échec des récoltes, de la perte de bétail et du manque de denrées de première nécessité, des millions d'habitants du Kenya ont dû être secourus d'urgence et recevoir une aide alimentaire ces dernières années. Le Gouvernement, secondé par le

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a constitué et amélioré sa capacité de faire face aux crises humanitaires. Il a mis en place un système d'alerte rapide et constitué des réserves de denrées alimentaires et d'articles non alimentaires pour atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Une démarche multisectorielle permet aux parties prenantes de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire; ces problèmes, ainsi que celui de la protection des moyens d'existence, ont été pris en compte dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques. Le Gouvernement remet en état des zones de bassins versants, entreprend de vastes opérations de reboisement et attribue des crédits au relèvement de certaines zones agricoles.

60. Le pays a dégagé de précieux enseignements du déplacement de près d'un million de personnes pendant la période de violence qui a suivi les élections en 2007. Elle souligne donc l'importance d'une meilleure coordination, des systèmes d'alerte rapide, de la planification préalable aux catastrophes, de mécanismes plus robustes d'intervention et d'un élargissement de la liste des donateurs. Le Kenya applique un large ensemble de mécanismes institutionnels et de mesures visant à prévenir le retour de la violence électorale, notamment en organisant des enquêtes sur les événements de 2007 et en encourageant la paix et la réconciliation entre les communautés ethniques du pays.

61. **M. Hassen** (Observateur de l'Éthiopie) dit qu'en raison des conflits armés, des catastrophes naturelles, du changement climatique, des crises mondiales et de l'insécurité alimentaire les besoins humanitaires ont augmenté. La multiplication considérable des personnes déplacées et des réfugiés atteint les limites de l'aide humanitaire, et les pays en développement n'ont qu'une capacité limitée de répondre aux urgences.

62. Il convient entièrement avec le Secrétaire général que le système humanitaire doit passer d'une intervention dictée par les événements à une intervention basée sur les besoins. Les plans nationaux de gestion des catastrophes et le renforcement de la capacité nationale de gestion peuvent améliorer l'intervention en cas de catastrophe et réduire les dégâts par un effort de prévention et de planification. C'est à l'État concerné qu'il incombe d'assurer la direction d'ensemble des opérations humanitaires.

63. Étant donné le retour de la menace de sécheresse, le Gouvernement éthiopien a mis en place des mécanismes de planification et de prévention des catastrophes qui comprennent un système d'alerte rapide et une réserve alimentaire d'urgence. Un programme de sécurité alimentaire a été suivi pour répondre aux pénuries chroniques et provisoires et le Gouvernement éthiopien a adopté une méthode de gestion des risques qui inclut un travail de développement visant à remédier aux causes profondes des risques et de la vulnérabilité, et à être mieux préparé aux catastrophes par un financement d'urgence et le maintien de stocks de denrées, ainsi que par des programmes efficaces de gestion des catastrophes.

64. Le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (A/65/82-E/2010/88) dit de façon inexacte qu'il y a des restrictions localisées à l'accès des organisations humanitaires aux populations en Éthiopie, ainsi que des déplacements internes et des conflits entre groupes de population. En fait, le Gouvernement éthiopien a tout fait pour faciliter les opérations humanitaires dans le pays. Dans la région somalie, un dispositif spécial a donné de très bons résultats : l'accès à l'aide a été amélioré par un système de distribution de l'aide comportant une plate-forme d'éclatement. S'agissant de la référence à un conflit entre groupes de population, le Gouvernement éthiopien tient à préciser que les mouvements traditionnels des populations pastorales à la recherche d'aliments et d'eau ne doivent pas être interprétés comme des conflits au sujet de limites administratives. En outre, si les prix des denrées alimentaires demeurent élevés, ceux des denrées de première nécessité et des grains ont diminué.

65. Pour conclure, il appelle à une augmentation des contributions aux mécanismes de financement des situations d'urgence et des catastrophes naturelles de façon à assurer un accès aux ressources prévisible et rapide, en fonction des besoins, et une réponse effective aux problèmes humanitaires mondiaux.

66. **M. Frisch** (Observateur de la Suisse) dit que pour qu'une aide et une protection puissent être assurées aux civils, il est essentiel que soit garanti l'accès du personnel humanitaire à ces populations. La question croît en complexité en raison de l'augmentation du nombre des belligérants, parmi lesquels figurent des groupes armés non étatiques. C'est aux États qu'il incombe d'abord de protéger et d'aider leur propre population, et dans ce contexte les acteurs humanitaires

doivent avoir un accès rapide, total et libre aux victimes des catastrophes. Il est important de réduire les risques qui pèsent sur la sécurité des agents humanitaires, sans toutefois compromettre les principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

67. Le danger que présentent les urgences environnementales est souvent sous-estimé et nécessite des connaissances spécialisées allant au-delà des capacités des États concernés pris isolément. Il faut prêter attention davantage à la planification préalable à ces situations d'urgence et à la réduction des risques de catastrophe. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies qui se tiendra en 2012 sur le développement durable, la Suisse continuera à travailler à une prise de conscience de ces problèmes.

68. L'intégrité de l'aide humanitaire dépend du professionnalisme des acteurs, qui suppose le respect des principes humanitaires, d'une coordination stratégique et pratique des opérations et de la qualité des services fournis. Comme on l'a vu récemment en Haïti, la prolifération d'acteurs humanitaires non professionnels dans le contexte de l'intervention rapide a créé des problèmes de coordination et alourdi la tâche des pays concernés. L'aide humanitaire suisse prévoit donc de continuer à améliorer le respect des normes professionnelles par un processus de certification. Il incombe aussi bien aux pays donateurs qu'aux pays bénéficiaires de veiller à ce que les acteurs dans les opérations humanitaires soient bien des professionnels. La Suisse appelle donc les États à réfléchir à la question et à élaborer une démarche commune.

69. **M. Gálvez** (Chili) dit que les États ont la responsabilité première de la distribution de l'aide humanitaire à leur population en cas de situation d'urgence complexe ou de catastrophe naturelle, et doivent tenir compte des besoins particuliers des groupes les plus vulnérables, parmi lesquels les femmes et les enfants. Néanmoins, certaines situations requièrent l'aide de la communauté internationale en raison de leur fréquence, de leur ampleur ou des limites institutionnelles du pays concerné. Cette aide doit s'inspirer de principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

70. En raison de ses capacités, de son expérience, de sa légitimité et de sa présence sur le terrain, l'ONU a un rôle de direction à jouer dans le soutien apporté aux efforts nationaux de secours. Les organisations

régionales et sous-régionales, qui connaissent très bien les situations locales, ont aussi un rôle majeur à jouer. L'une des tâches de l'aide humanitaire est de s'assurer que les efforts internationaux sont en bonne conformité avec ceux des associations et du secteur privé locaux. Très souvent, les associations sont les premières à intervenir dans les situations d'urgence et sont également les dernières à quitter la place une fois la situation stabilisée. De même, le secteur privé peut beaucoup contribuer à la mobilisation des ressources économiques, en fournissant des services et des équipements utiles et, en période de reconstruction, en créant des emplois et en relançant l'économie.

71. Les efforts de la communauté internationale ne doivent pas se borner à la fourniture de secours humanitaires après une catastrophe et viser aussi la création de capacités, la remise en état et le relèvement des populations concernées.

72. **M. Cancela** (Uruguay) dit que tous les États devraient prendre les mesures nécessaires pour empêcher les attaques contre le personnel humanitaire. Il est regrettable que le Secrétaire général, dans ses rapports, doive toujours appeler les États à accorder un accès rapide et intégral aux zones touchées, car le travail des agents humanitaires continue d'être entravé, alors même qu'un tel accès est une obligation découlant du droit international humanitaire.

73. Il faut faire davantage pour lutter contre la violence et l'exploitation sexuelle durant les crises humanitaires et aider les victimes de cette violence à se réadapter. L'aide humanitaire étant essentiellement civile, les décisions des États doivent être coordonnées avec celles de la société civile face aux urgences humanitaires. Il est nécessaire de s'occuper des multiples facteurs qui suscitent des urgences humanitaires, et notamment le changement climatique et la crise alimentaire. Toute intervention humanitaire doit être durable et doit tenir compte du niveau de développement du pays.

74. Ce sont les États qui sont au premier chef responsables de l'aide humanitaire, mais la nécessité d'une coopération internationale est largement reconnue. La communauté internationale devrait chercher à atténuer les effets économiques et sociaux des urgences humanitaires dans les pays touchés, dont beaucoup souffrent déjà d'une extrême pauvreté. Il espère que dans son prochain rapport le Secrétaire général n'aura pas de nouveau à engager instamment

les États à faciliter le passage rapide et libre du personnel humanitaire et des secours jusqu'aux populations touchées.

75. **M. Benítez Versón** (Observateur de Cuba) dit qu'un grand nombre des catastrophes naturelles qui engendrent des urgences humanitaires, dans le monde, sont la conséquence directe du changement climatique et des déséquilibres écologiques, et qu'on continuera longtemps à être aux prises avec des situations de conflit et des crises alimentaires, économiques et financières à l'échelle mondiale. L'aide humanitaire doit être dispensée d'une façon qui soit compatible avec les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité. Les États ayant besoin d'aide humanitaire doivent la demander et accepter de la recevoir, et toute manipulation des situations d'urgence et de l'aide humanitaire serait injustifiable et inacceptable et contraire aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

76. Son pays a subi des dégâts considérables ces dernières années du fait de cyclones graves, de fortes pluies et de la sécheresse, mais a toujours pu y faire face grâce à la participation active des administrations de l'État et de la population dans son ensemble. Ces catastrophes ont permis de dégager des enseignements qui ont aidé Cuba à renforcer sa réglementation, sa législation et ses institutions consacrées à la réduction du risque de catastrophe. Le système des Nations Unies et la communauté internationale peuvent beaucoup faire pour aider les pays en développement à faire face aux urgences humanitaires. Cuba continuera à aider d'autres pays souffrant de difficultés humanitaires et le fera de façon désintéressée, par solidarité.

77. **M. Kim Soo Gwon** (République de Corée) dit que les besoins humanitaires continuent à apparaître en raison des catastrophes naturelles, des conflits armés, et des crises financière, alimentaire, énergétique et celle du changement climatique, notamment. Les crises humanitaires ont aggravé les difficultés des groupes les plus vulnérables et compromis la réalisation des objectifs du développement. Au début de 2010, la crise qui a suivi le séisme, en Haïti, et d'autres catastrophes ont amplement démontré l'importance d'une action coordonnée, car les États Membres et d'autres acteurs ont mis leurs forces en commun pour alléger les souffrances des populations concernées et dispenser une aide humanitaire d'urgence. La société civile et le secteur privé ont joué un rôle majeur en fournissant

rapidement des secours en Haïti, et notamment une assistance qui a permis de sauver rapidement des vies et de mobiliser les ressources. Il faut mettre en place un mécanisme permettant d'inclure, parmi les principaux partenaires des Nations Unies, ces acteurs non traditionnels.

78. Le principe de la responsabilité sectorielle a permis de répondre efficacement aux besoins humanitaires sur le terrain quand il a été conforme aux politiques nationales. La coordination intersectorielle doit encore être améliorée. La Plate-forme humanitaire mondiale est un autre mécanisme précieux qui a permis de mettre en place des partenariats entre les différents opérateurs humanitaires. Elle pourrait encore être renforcée moyennant l'engagement des organisations qui s'occupent du développement ainsi que du secteur privé.

79. Il importe de renforcer le système du Coordonnateur humanitaire. Une fois ce système renforcé, les interventions humanitaires seront plus efficaces et il sera possible de mettre en place des mécanismes de vérification de l'exercice des responsabilités. Le Comité permanent interinstitutions doit travailler au recrutement de personnes très qualifiées qui seront chargées de la coordination humanitaire.

80. Il faut assurer, dans les environnements dangereux, un accès sûr, libre et rapide du personnel humanitaire aux populations vulnérables. Les opérateurs humanitaires doivent être acceptés par tous les États et toutes les parties et leurs opérations sur le terrain ne doivent pas être compromises par des menaces. L'ONU doit exhorter les États et les autres parties belligérantes à assurer la sécurité du personnel humanitaire.

81. La communauté humanitaire doit s'efforcer de traiter équitablement toutes les crises, quel qu'en soit le type. Il est possible d'éviter que les crises ne s'aggravent par une meilleure surveillance, une meilleure analyse et une meilleure répartition de l'attention qu'on y consacre. Le Gouvernement coréen est d'avis qu'il faut que la réponse aux crises humanitaires repose sur l'analyse des besoins et de la vulnérabilité.

82. La République de Corée a apporté sa contribution au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et au processus d'appels groupés et continuera de le faire. Le système des Nations Unies

devrait évaluer l'effet pratique de la mise en commun des fonds consacrés aux opérations humanitaires et communiquer ses résultats aux gouvernements et aux spécialistes des questions humanitaires et de développement. Son gouvernement accueille avec satisfaction le lancement d'une évaluation complète, sur cinq ans, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et souhaite recevoir un complément d'information sur les résultats obtenus grâce au processus d'appels groupés, par pays et par secteur.

83. **M^{me} Eckey** (Norvège) dit que, pour les agents humanitaires, il est difficile de travailler dans un environnement dangereux. Elle apprécie à sa juste valeur le travail qu'accomplit le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour examiner les dispositions qui permettent aux organismes humanitaires de continuer à opérer dans ce genre d'environnement. Il est essentiel d'assurer l'engagement et le soutien des hauts dirigeants sur les questions de sécurité et de former du personnel aux compétences humaines telles que la connaissance des particularités culturelles d'une situation donnée et la sensibilité aux perceptions de la population locale.

84. Les populations rurales et les zones d'établissements spontanés en pleine hypertrophie sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles. Il doit être prêté attention à la prévention, à la planification préalable et à l'adaptation des politiques et des mesures prises. La Norvège a établi un livre blanc sur la prévention, la planification préalable et l'adaptation dans les pays en développement, avec un suivi concret en Chine, au Bangladesh, au Viet Nam et à Cuba. Ces pays sont vulnérables aux événements météorologiques extrêmes et ont une expérience utile qu'ils pourraient partager avec d'autres pays. La Norvège facilite les mesures de création de capacités dans les établissements nationaux et locaux, contribue au partage des données et encourage la coopération.

85. Les hommes, les garçons, les femmes et les filles sont différemment affectés par l'effet des crises. La prévention des violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les filles pendant les crises est une question humanitaire importante. Des conseillers sur les questions sexospécifiques et le nouvel instrument que constitue le marqueur de l'égalité hommes-femmes adopté par le Comité permanent interinstitutions sont des mesures qui devraient aider à améliorer

l'application des initiatives attentives aux questions sexospécifiques sur le terrain.

86. Malgré la récession économique, le système de financement des opérations humanitaires par les Nations Unies a continué à s'étendre. Par exemple, les contributions au processus d'appels groupés ont pratiquement doublé au cours des deux dernières années. La Norvège continuera à financer certaines organisations humanitaires par des subventions générales versées en début d'année. L'efficacité de l'intervention humanitaire dépend d'une bonne coordination. Pour la Norvège, cela est un objectif prioritaire au sein du Groupe de soutien des donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

La séance est levée à 13 h 5.